je le serai lorsqu'il s'agira de la deuxième lecture du bill.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je serai heureux que l'honorable ministre puisse se procurer des renseignements à cet égard.

L'hon. M. GRAHAM: La raison pour laquelle je ne puis fournir de renseignements dès maintenant, c'est que je ne m'attendais pas qu'il s'agirait de ce bill cet après-midi. Aussi ai-je l'intention de m'en tenir à la 1re

lecture, pour le moment.

Le chef de l'opposition (le très honorable M. Meighen) m'a posé, l'autre jour, deux questions auxquelles je ferais peut-être mieux de répondre dès maintenant. Si je me rappelle bien, il a déclaré, quand le projet de résolution fut présenté, que les mots "remboursera ou compensera" comportaient une redondance. Les actes détenus par les syndics contiennent deux différentes formes de stipulation, l'une comprenant le mot "compensera", et l'autre le mot "remboursera". Ce projet de résolution est tout simplement destiné à rendre le texte de ces actes identiquement conforme à celui des autres actes détenus par les syndics. Quant à la forme actuelle du projet de résolution, elle a été acceptée à la fois par les avocats des syndics et par ceux du réseau national.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je dois dire, tout d'abord, que je n'ai aucune objection au nouveau plan d'assurance, l'augmentation considérable du réseau et de la propriété qui s'y rattache justifie la compagnie de pourvoir elle-même à sa propre assurance. Je tiens, cependant, qu'on nous fournisse des renseignements officiels au sujet des taux obtenus par le réseau national, par le Grand-Tronc et aussi par le Pacifique si l'honorable ministre le juge à propos dans ce dernier cas, car ce n'est pas tant les taux relatifs au Pacifique que ceux relatifs au réseau national et au Grand-Tronc qu'il me serait agréable de connaître exactement. Ayant déjà tâché de m'en enquérir moi-même, j'ai été étonné du taux d'assurance que le réseau national avait réussi à obtenir; il m'a semblé que, réparti sur une longue période de temps, il devrait laisser bien peu de profit à ces compagnies, si toutefois, il leur en laissait. Il y a environ un an et demi, quand on a cru devoir s'attaquer à l'administration du réseau national, on s'est particulièrement appliqué à faire voir comme il était révoltant que certains de ses directeurs fussent en même temps directeurs de compagnies d'assurance en relations d'affaires avec ces lignes. C'est là un fait qu'il est à propos de se rappeler. Qu'arrive-t-il

aujourd'hui? M. Stewart, le seul membre de la commission à qui l'expérience et la capacité me semblent donner droit d'occuper pareil poste, est président de la compagnie d'assurance qui fait d'immenses affaires avec le réseau. Je pense bien qu'il n'en tirera aucun avantage et je ne tiens pas le moins du monde qu'il cesse d'être commissaire pour la raison qu'il occupe ces deux postes à la fois, je veux seulement rappeler qu'on a trouvé à redire à ce que le réseau national eût pris des assurances dans des compagnies qui comptaient comme directeurs le gérant et le trésorier de ce réseau, M. Hanna et M. Mitchell, et qu'on a porté le public à croire que c'était là un grand mal; que ces administrateurs favorisaient ces compagnies de contrats d'assurance dont ils avaient le profit. J'ai pris la peine de m'enquérir des faits et voici ce que j'ai découvert: ces compagnies avaient passé des contrats d'assurance avec le réseau national longtemps avant que M. Hanna ou M. Mitchell y fussent intéressés dans la moindre mesure. Toutefois, ces compagnies ayant eu à subir de lourdes pertes surtout par suite de l'incendie de San Francisco, il leur devint nécessaire de reconstituer le corps des directeurs et de se procurer de l'argent afin de continuer leurs affaires sur le même pied et aux mêmes conditions qu'auparavant.

Cela fut fait sous M. George A. Cox et autres afin que l'intérêt de la compagnie de chemin de fer fût mieux protégé. MM. Hanna et Mitchell furent appelés au poste d'administrateurs des compagnies d'assurance. Ils acceptèrent ces fonctions bien qu'ils ne fussent actionnaires que de nom. En réalité, ils ne l'étaient pas; leurs quelques actions leur ayant simplement été prêtées pendant quelques années lorsqu'il avait été décidé de n'avoir que des administrateurs ayant un intérêt réel. Plus tard, M. Hanna acheta \$500 d'actions dans une compagnie et \$1,500 dans une autre. Il a dernièrement vendu les premières à moins de 30 cents dans le dollar, et il serait bien aise de vendre les autres au même taux. Tel est le résultat du cumul des charges administratives et tel est l'avantage que M. Hanna en a retiré. Il est arrivé la même chose à M. Mitchell. Ce n'est que justice pour eux de révéler ces faits. Ils se trouvaient là pour le plus grand bien d'une des entreprises les plus fortement assurées des compagnies, et je ne demanderais pas mieux que l'on comparât à cet égard leur administration des voies ferrées à celle de tout réseau privé, afin que nous sachions si les taux les plus bas ont été obtenus. Au lieu de bénéficier de l'acceptation de ces responsabilités de surcroît, ils ont de propos délibéré subi des pertes réelles.

[I'hon. M. Graham.]